

Le 14 septembre 2016

**Stella Leney, Ad.E**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montreal (Québec) H2Z 1A4



**N/Référence : C-5316**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 6 septembre 2016, reçue à nos bureaux le même jour, dans laquelle vous nous demandez des renseignements sur les contrats spéciaux mentionnés au rapport annuel 2015 d'Hydro-Québec. Plus spécifiquement, vous souhaitez connaître la valeur des ventes en dollars ainsi que le volume d'électricité découlant de ces contrats. De plus, vous souhaitez obtenir un document qui fournit des informations sur le tarif de développement économique, notamment sur la valeur des ventes en dollars.

En réponse à votre demande concernant les contrats spéciaux, nous vous informons que pour 2015, les contrats spéciaux représentaient des ventes de 24 377 GWh, pour une valeur de 888 M\$. Pour plus d'informations à ce sujet, nous vous référons à la page 4 du rapport annuel d'Hydro-Québec Distribution, déposé à la Régie de l'énergie et accessible à l'adresse suivante :

[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2015/HQD-10-02\\_25avril16.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2015/HQD-10-02_25avril16.pdf)

Quant au tarif de développement économique d'Hydro-Québec, nous vous informons qu'il n'y a présentement aucun client assujéti à ce tarif. Par conséquent, il n'y a pas de valeur de ventes associée. Cependant, Hydro-Québec a conclu des ententes avec 9 clients, pour lesquels le tarif pourrait s'appliquer dans certains cas dès la fin 2016. Nous vous invitons à consulter le dossier tarifaire 2017-2018 du Distributeur pour plus de détails, plus précisément la section 5.2, page 50, de la pièce Stratégie tarifaire accessible sur le site web de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante :

[http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/382/DocPrj/R-3980-2016-B-0052-Demande-Piece-2016\\_07\\_28.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/382/DocPrj/R-3980-2016-B-0052-Demande-Piece-2016_07_28.pdf)

Enfin, si vous souhaitez en connaître davantage sur les modalités de ce tarif, nous vous référons au document qui a été soumis à la Régie de l'énergie en vue de son introduction, de même qu'aux pages 238 à 248 de la décision de la Régie qui approuve ce tarif. Ces documents sont accessibles sur le site web de la Régie de l'énergie aux adresses suivantes :

[http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/282/DocPrj/R-3905-2014-B-0185-Audi-Piece-2014\\_12\\_10.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/282/DocPrj/R-3905-2014-B-0185-Audi-Piece-2014_12_10.pdf)

[http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/282/DocPrj/R-3905-2014-A-0075-Dec-Dec-2015\\_03\\_09.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/282/DocPrj/R-3905-2014-A-0075-Dec-Dec-2015_03_09.pdf)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney \

p. j.